DIRECTIVES RELATIVES À L'EXAMEN ANNUEL DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT

Septembre 2026

Transformer l'éducation

EN BREF

Objectif du document

Les présentes directives expliquent comment réaliser l'**examen annuel de l'état d'avancement** d'un pacte de partenariat.

L'examen annuel de l'état d'avancement est un processus piloté par le pays, dans le cadre duquel le gouvernement et ses partenaires s'appuient sur les **données probantes existantes et le dialogue sectoriel** pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du pacte de partenariat et convenir des mesures prioritaires à prendre pour l'année suivante.

Les pays partenaires s'appuient sur les conclusions de ces examens lors de la **mise à jour périodique de leur pacte de partenariat**, afin d'orienter les paramètres stratégiques qui guident leurs programmes, ainsi que le soutien apporté par le **Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)** et les autres partenaires.

Les quatre étapes à suivre pour réaliser un examen annuel de l'état d'avancement

1	2	3	4
Planifier l'examen annuel de l'état d'avancement	**Préparer le questionnaire et le rapport de synthèse**	**Discuter avec les partenaires et endosser les mesures prioritaires**	**Finaliser le questionnaire**

Étapes à suivre

Le processus de l'examen annuel de l'état d'avancement se déroule en **quatre étapes**, depuis la planification de l'examen à l'élaboration du **questionnaire de l'examen annuel de l'état d'avancement**, d'un **rapport de synthèse** et de **six à dix mesures prioritaires** pour l'année suivante qui seront ensuite endossées par le groupe local des partenaires de l'éducation (cf. l'annexe 1 pour obtenir un exemple).

Pourquoi ?

L'examen annuel de l'état d'avancement permet de :

- **Comprendre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes prioritaires** définies dans le pacte de partenariat, notamment en matière d'égalité des genres et d'inclusion. Ce document examine les obstacles urgents, les risques et les lacunes, ainsi que la manière dont le soutien des partenaires, notamment les financements du GPE, contribue à la mise en œuvre de ces réformes.

- **Renforcer la planification des mesures et le suivi** en identifiant les mesures prioritaires ou les ajustements à effectuer pour l'année suivante, afin d'améliorer la mise en œuvre, remédier aux principaux problèmes de mise en œuvre et accélérer les progrès dans les domaines où ceux-ci accusent un retard.

Veuillez consulter les **Directives relatives à la mise à jour du pacte de partenariat** pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

1ère étape : la planification

Le gouvernement pilote la planification de l'examen annuel de l'état d'avancement dans son intégralité, avec l'aide de ses partenaires au besoin. Parmi les éléments à prendre en compte figurent notamment :

Calendrier

- À réaliser une fois par année civile, à tout moment
- Être aligné sur les cycles, les calendriers et les processus existants du pays en matière de suivi, d'examen ou de dialogue sectoriel
- Planifier suffisamment à l'avance pour permettre de préparer, de mobiliser les parties prenantes, de s'aligner sur les cycles nationaux de planification et d'utiliser les résultats dans le processus décisionnel

Rôles

- Piloté par le gouvernement
- Soutenu par l'agence de coordination, le ou les agents partenaires et les membres du groupe local des partenaires de l'éducation
- Définir les rôles pour recueillir et analyser les données, remplir le questionnaire, examiner les résultats et dialoguer avec les partenaires, ainsi que finaliser le processus

Ressources

- Un appui technique pour les données
- Un soutien pour faciliter le dialogue
- Un soutien financier, notamment avec les financements du GPE

Afin d'identifier rapidement les lacunes en matière de données, le gouvernement répertorie les sources disponibles, notamment les pactes de partenariat, les rapports sur les financements, les revues sectorielles, les rapports des partenaires, les travaux de recherches, les évaluations, les tableaux de bord de suivi, etc.

2ème étape : le questionnaire et le rapport de synthèse

Le gouvernement prépare le questionnaire. Cette étape consiste à recueillir des données pour alimenter le questionnaire, en s'appuyant sur les données existantes et les données probantes disponibles concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes (notamment les financements du GPE), les facteurs favorables, les éventuels financements complémentaires du GPE et le fonctionnement du partenariat. Si nécessaire, le Secrétariat du GPE peut préremplir certains champs à partir des informations dont il dispose, que le gouvernement pourra ensuite vérifier et valider. À ce stade, un ensemble de mesures prioritaires peuvent être définies, qui seront ensuite soumises au groupe local des partenaires de l'éducation pour examen. Dans la mesure du possible, les données probantes devraient être validées et présenter un niveau de qualité suffisant.

Un rapport de synthèse sera généré automatiquement dès que le questionnaire sera rempli, et fournira une vue d'ensemble concise et claire.

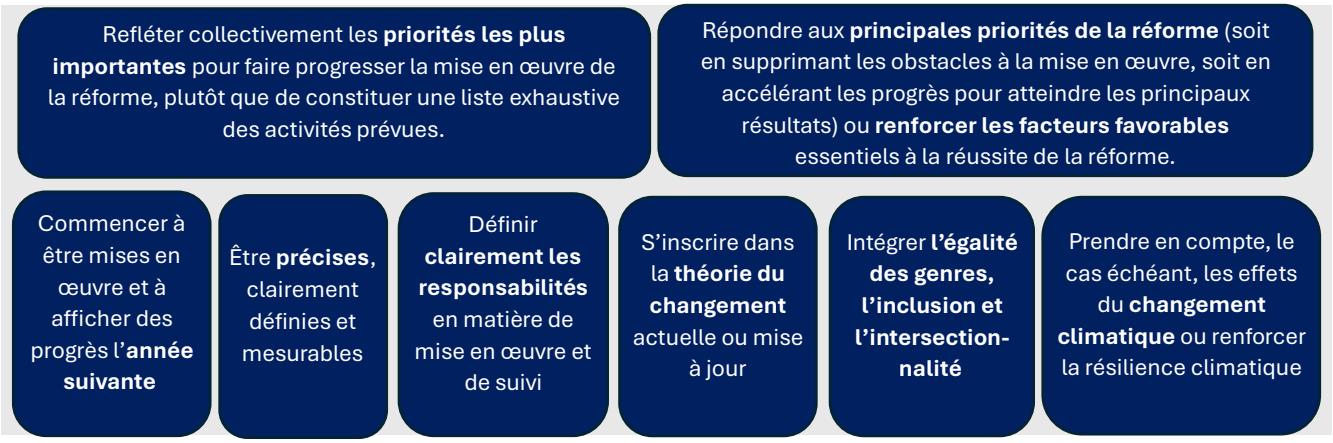
3ème étape : le dialogue et l'endossement des mesures prioritaires

Les pays devraient inclure les membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation et tous les autres acteurs clés du système éducatif (notamment la société civile, les enseignants et les organisations de jeunesse) impliqués dans la mise en œuvre de la réforme, afin de refléter la diversité des points de vue sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées. Cette étape devrait notamment s'articuler comme suit :

- **Le gouvernement met le projet de questionnaire et le rapport de synthèse à la disposition de ses partenaires** avant la discussion. Les principaux partenaires sont également invités à examiner les projets de documents et à formuler leurs observations.
- **Les partenaires discutent des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire** en s'appuyant sur le rapport de synthèse pour orienter la discussion vers les points les plus importants. Cela implique notamment de faire le point sur les résultats obtenus grâce aux financements du GPE, les difficultés rencontrées, les contributions apportées à la réforme et la performance de l'agent partenaire. Le questionnaire complet permet d'obtenir des informations plus détaillées, si nécessaire. Le dialogue permet d'aborder la qualité des données et les progrès réalisés en s'appuyant sur des données probantes. Les questions suivantes, données à titre d'exemple, peuvent être utiles pour orienter la discussion sur les mesures prioritaires, le cas échéant :
 - Quelles mesures de réforme, qu'elles soient déjà prévues ou récemment identifiées, devraient être prioritaires l'année prochaine pour maintenir ou accélérer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la réforme ?
 - Quels facteurs favorables nécessitent le plus d'attention l'année prochaine pour renforcer la mise en œuvre de la réforme ?
 - Quels changements sont nécessaires dans les rôles, la coordination, les contributions des partenaires ou l'engagement des parties prenantes pour renforcer l'action collective ?
 - Dans ces différents domaines, quels ajustements sont nécessaires pour faire progresser l'égalité des genres et l'inclusion grâce à la réforme ?
- **Les partenaires endossent un ensemble de mesures prioritaires pour l'année suivante.** Les partenaires définissent et approuvent six à dix mesures prioritaires destinées à faire progresser la mise en œuvre de la réforme, à remédier aux principaux problèmes ou à tirer parti des opportunités pour l'année suivante, en précisant clairement les responsabilités associées à chaque mesure. Le fait de se concentrer sur un nombre restreint de mesures permet aux pays de suivre les

progrès de manière transparente, d'identifier les nouveaux obstacles, de procéder rapidement aux ajustements nécessaires et de renforcer la redevabilité des partenaires. Les progrès devraient être discutés régulièrement avec le groupe local des partenaires de l'éducation et consignés dans le questionnaire de l'examen annuel de l'état d'avancement de l'année suivante. La liste est actualisée chaque année : les mesures achevées sont supprimées et de nouvelles mesures sont ajoutées.

Les mesures prioritaires, qui peuvent prévoir d'ajuster les programmes financés par le GPE, devraient :



4ème étape : la finalisation du questionnaire

Le gouvernement examine et révise le questionnaire en s'appuyant sur le dialogue inclusif et les contributions des principaux partenaires. Le rapport de synthèse est mis à jour automatiquement. Le chargé de liaison désigné par le gouvernement coordonne la transmission du questionnaire et du rapport de synthèse au responsable de l'engagement-pays au sein du Secrétariat du GPE, accompagné des pièces justificatives.

Le Secrétariat examine brièvement le questionnaire. Cette étape peut impliquer des échanges avec le gouvernement, afin de clarifier certaines informations ou de répondre à d'éventuelles questions.

Si le questionnaire de l'examen annuel de l'état d'avancement n'est pas rempli au cours de l'année civile ou si le groupe local des partenaires de l'éducation n'endosse pas les mesures prioritaires, le pays et le Secrétariat doivent échanger sur les difficultés rencontrées et convenir des prochaines mesures à prendre. Étant piloté par le pays, cet examen repose sur l'appropriation du processus par le pays. Le Secrétariat accompagne et soutient les partenaires tout au long du processus. Lorsqu'un questionnaire n'est pas

finalisé au cours de la période de référence, les données qu'il contient risquent de ne pas être disponibles pour être intégrées dans le rapport sur les résultats globaux de l'année concernée.

Les données issues du questionnaire et les rapports de synthèse contribuent à l'établissement des rapports du GPE, à la transparence et au suivi au niveau national. Le Secrétariat du GPE regroupera les données annuelles de chaque pays provenant des examens, afin de rendre compte des résultats au Conseil d'administration. Le Secrétariat et le pays conservent le questionnaire complet pour un usage interne, seulement le rapport de synthèse est publié sur les pages consacrées aux pays du site internet du GPE. Les pays devraient également s'appuyer sur les mesures prioritaires convenues pour orienter le dialogue sur le suivi, le soutien à la mise en œuvre, ainsi que la planification du prochain cycle d'examen annuel.

LES ÉLÉMENTS PRATIQUES À PRENDRE EN COMPTE

Les questions d'égalité des genres et d'inclusion doivent être prises en compte tout au long de l'exercice, à la fois en tant que question transversale et dans les rubriques spécifiques du questionnaire. Cela permet de déterminer si la réforme prioritaire bénéficie de manière équitable aux différents groupes, d'identifier les lacunes ou les risques qui persistent et de définir les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires pour renforcer sa mise en œuvre et ses résultats. Les pays sont invités à s'appuyer sur les données probantes existantes et à se concentrer sur les questions les plus pertinentes pour leur réforme et leur situation. Des orientations spécifiques sur l'égalité des genres et l'inclusion figurent dans le questionnaire de l'examen annuel de l'état d'avancement.

Les rôles et les responsabilités doivent être clairement définis. Le ministère de l'Éducation pilote et finalise l'examen ; les agents partenaires fournissent des données probantes sur les financements du GPE ; l'agence de coordination facilite le dialogue entre les partenaires ; et le groupe local des partenaires de l'éducation fournit des données probantes, endosse les mesures prioritaires et assure le suivi.

Un calendrier réaliste doit être défini. Le questionnaire peut être rempli à tout moment de l'année civile, en fonction du cycle national de suivi propre à chaque pays.

Les données de suivi doivent être répertoriées. Dans certains contextes, les données probantes utiles peuvent provenir de différents contributeurs au pacte de partenariat, notamment des équipes du gouvernement et des agents partenaires. Les sources du GPE peuvent comprendre divers mécanismes de soutien, tels que les financements accordés aux pays, le mécanisme de Partage de connaissances et d'innovations (KIX), L'Éducation à voix haute (EOL) et les initiatives d'appui technique (TAI). L'examen permet

de rassembler ces données et de les relier aux domaines abordés dans le questionnaire. Il permet également de dresser un tableau plus complet et partagé des progrès de la réforme, sans pour autant mettre en place un processus de suivi entièrement distinct.

Les résultats des financements du GPE et les performances de l'agent partenaire doivent être examinés, notamment les résultats obtenus grâce aux financements, les difficultés rencontrées lors de leur mise en œuvre, leurs contributions à la réforme prioritaire et les performances de l'agent partenaire. Les questions relatives aux financements ne devraient être abordées dans le questionnaire que lorsqu'elles sont essentielles pour comprendre les progrès de la réforme, les conditions favorables à sa mise en œuvre, les principaux défis ou les mesures de suivi nécessaires.

Les données probantes disponibles doivent être utilisées de manière pragmatique. Le questionnaire n'a pas besoin de recenser chaque résultat en détail, mais doit permettre d'expliquer les mesures qui fonctionnent, les obstacles à la mise en œuvre et les ajustements pratiques nécessaires. La disponibilité des données probantes et des données relatives aux indicateurs sectoriels ou de programme varie selon les pays, mais chaque examen doit s'appuyer sur un ensemble de données existantes, de rapports d'avancement de la mise en œuvre, de données probantes qualitatives, d'observations des partenaires et de points de vue des parties prenantes. Celui-ci devrait signaler les lacunes importantes en matière de données et leurs éventuelles répercussions sur les rapports. Le recours à des données et des diagnostics de qualité aide les partenaires à comprendre les mesures qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas, ce qui favorise l'apprentissage et l'adaptation pour améliorer la mise en œuvre de la réforme.

Les mesures prioritaires doivent être endossées par le groupe local des partenaires de l'éducation. Dans le cadre de l'examen annuel de l'état d'avancement, l'« endossement » du groupe local des partenaires de l'éducation signifie que ses membres ont mené un dialogue approfondi sur les mesures prioritaires proposées et ont décidé de les retenir pour le prochain cycle annuel. L'endossement est uniquement nécessaire pour les mesures prioritaires de l'année suivante ; il ne s'applique pas aux données historiques communiquées dans le questionnaire. L'endossement peut être confirmé par l'intermédiaire de l'agence de coordination, en concertation avec le chargé de liaison du gouvernement. Selon les besoins, cette confirmation peut être étayée par un compte rendu de réunion, une confirmation écrite ou une procédure d'approbation tacite.

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE MESURES PRIORITAIRES (À noter que le pays renseignera les données réelles dans les colonnes grisées lors de l'exercice de suivi annuel de l'année suivante.)

Indiquez si les mesures prioritaires se rapportent aux objectifs de la réforme ou aux facteurs favorables et mentionnez leurs noms dans la colonne suivante.		Mesures à prendre l'année suivante	Responsabilités en matière de mise en œuvre	Date de réalisation prévue (mois, année)	Source de données	Date de réalisation effective (mois, année)	Note de l'état d'avancement	Résumez les progrès accomplis, les obstacles à la mise en œuvre et leurs causes, les mesures correctives prises et la manière dont ces efforts ont contribué à la réforme prioritaire.
Facteur favorable	Coordination sectorielle	Réviser le mandat pour se concentrer sur la réforme prioritaire ; recruter deux nouveaux membres du personnel et obtenir des financements pour les exercices 2027 et 2028.	ministère de l'Éducation	décembre 2026	ministère de l'Éducation		□ Atteint □ Essentiellement atteint □ Partiellement atteint □ Non atteint	
Objectif de la réforme - pilier - composante – résultat	Enseignement et apprentissage	Distribuer à l'échelle nationale des supports d'enseignement et d'apprentissage de 1ère année de l'enseignement primaire	programme de financement pour la transformation du système	février 2027	programme de financement pour la transformation du système		□ Atteint □ Essentiellement atteint □ Partiellement atteint □ Non atteint	
Objectif de la réforme - pilier - composante – résultat	Enseignement et apprentissage	Finaliser et endosser les directives du *ministère de l'Éducation concernant l'approche de formation professionnelle continue dans l'éducation de base. Marqueur relatif à l'égalité des genres et à l'inclusion.*	ministère de l'Éducation	décembre 2026	ministère de l'Éducation		□ Atteint □ Essentiellement atteint □ Partiellement atteint □ Non atteint	
Objectif de la réforme - pilier - composante – résultat	Enseignement et apprentissage	Déployer un outil d'observation des enseignants en classe dans 30 % des districts. *Marqueur relatif à l'égalité des genres et à l'inclusion.*	ministère de l'Éducation, programme de financement pour la transformation du système	juin 2027	programme de financement pour la transformation du système		□ Atteint □ Essentiellement atteint □ Partiellement atteint □ Non atteint	
Objectif de la réforme - pilier -	Égalité des genres et inclusion	Réformer les systèmes d'information pour la gestion de	ministère de l'Éducation, programme de	juillet 2027	programme de financement		□ Atteint □ Essentiellement atteint	

composante - résultat		l'éducation (SIGE) pour y intégrer des données sur le handicap.	financement pour la transformation du système		pour la transformation du système		□ Partiellement atteint □ Non atteint	
Objectif de la réforme - pilier - composante - résultat	Égalité des genres et inclusion	Déployer la pédagogie tenant compte des questions de genre pour l'intégrer dans les programmes de formation des enseignants et les mécanismes de suivi des inspections scolaires.	ministère de l'Éducation, programme de financement pour la transformation du système	février 2027	programme de financement pour la transformation du système		□ Atteint □ Essentiellement atteint □ Partiellement atteint □ Non atteint	

CONTACT

information@globalpartnership.org

OFFICES

Washington
701 18th St NW
2nd Floor
Washington, DC 20006
USA

Brussels
Avenue Marnix 17, 2nd floor
B-1000, Brussels
Belgium

Paris
66 Avenue d'Iéna
75116 Paris
France

Chennai
Global Infocity Park, Block C
11th floor
40 MGR Salai, Perungudi
Chennai, Tamil Nadu 600096
India

Nairobi
Delta Center Menengai Road
Upper Hill PO Box 30577-00100
Nairobi, Kenya

GPE Transforming Education